

## Études d'histoire religieuse



# L'Église catholique de Montréal et l'accueil des immigrants au XX<sup>e</sup> siècle

Julien Harvey, s.j.

Volume 59, 1993

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1006857ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1006857ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

### Éditeur(s)

Société canadienne d'histoire de l'Église catholique

### ISSN

1193-199X (imprimé)

1920-6267 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

### Citer cet article

Harvey, J. (1993). L'Église catholique de Montréal et l'accueil des immigrants au XX<sup>e</sup> siècle. *Études d'histoire religieuse*, 59, 89–103.  
<https://doi.org/10.7202/1006857ar>

## **L'Église catholique de Montréal et l'accueil des immigrants au XX<sup>e</sup> siècle**

Julien HARVEY, s.j.

Il est pratiquement impossible de traiter de «350 ans de vie religieuse à Montréal» sans inclure une recherche sur le rôle joué par l'Église catholique dans l'accueil et l'intégration des immigrants. Mais il est presque téméraire d'accepter de répondre au défi posé par cette question. Personne n'a jusqu'ici traité la question dans son ensemble et la documentation est considérable. Si bien qu'il a fallu prendre position dans un dilemme: ou limiter la recherche à un domaine précis ou offrir une étude plus impressionniste de l'ensemble.

J'ai choisi cette deuxième méthode. Je tenterai donc, après un bref rappel de l'immigration à Montréal depuis ses origines, de retracer l'origine des principales institutions d'accueil, de discerner des courants de pensée à la fois sociaux et ecclésiaux, pour en arriver à un bilan provisoire, que d'autres pourront confirmer, nuancer ou même contester!

### **I. La fin du XVIII<sup>e</sup> et le XIX<sup>e</sup> siècle**

Je crois utile d'écarter dès le départ un malentendu possible: celui qui ferait de tous les Montréalais et Montréalaises des immigrants. Je considère mes propres ancêtres, arrivés à Montréal vers 1663, comme des envahisseurs, je considère les Anglais venus plus tard comme des conquérants, mais ni l'un ni l'autre comme des immigrants. Les pionniers français se sont installés ici dans un territoire vide, même si anciennement occupé, et dans un pays, le Québec actuel, dont la totalité de la population était algonquine et nomade et donc, selon leur droit et le droit romain dont il dérivait, étant sans droits territoriaux. L'immigration suppose au contraire qu'on s'introduit dans un groupe auquel on s'associe, au plan de la langue et de la culture.

Dans cette perspective, l'immigration montréalaise commence après la conquête de 1763, même si on peut retracer quelques immigrants aupa-

ravant, au moins au niveau du Québec<sup>1</sup>. A partir de ce moment de l'après-conquête, quelques études d'ensemble sur l'immigration nous permettent de tracer une ligne assez nette<sup>2</sup>.

Dès la conquête, les gouverneurs Murray, Carleton et Haldimand essaient d'intéresser l'Angleterre à une immigration massive, mais sans succès. Le premier groupe important sera les Loyalistes, réfugiés des États-Unis entre 1778 et 1784, dont la plupart s'établiront en Ontario et dans les Provinces maritimes, mais dont environ 6,000 demeureront au Québec, dans les Cantons de l'Est et à Montréal. Leur refus de contact avec la population déjà en place et leurs réclamations d'autonomie seront la principale cause de la division entre Haut et Bas Canada en 1791 et par conséquent ils créeront un malaise au Québec. Le deuxième bloc considérable sera l'immigration irlandaise, entre 1816 et 1851, causée surtout par la famine. Cette immigration est majoritairement protestante, mais une partie importante est catholique. Elle représente plus de 500,000 personnes. Même si une partie importante continue sa migration aux États-Unis, bon nombre s'établissent à Montréal; entre 1812 et 1832, le Bas Canada passe de 225,000 habitants à 500,000. Dans une année typique, 1832, Québec, dont la population est de 25,000 habitants, voit arriver, au moins en transit, 66,300 personnes. Et Montréal sera en conséquence une ville majoritairement anglaise de 1831 à 1865, avec un sommet de 57% de langue anglaise en 1844.

Le gouvernement assure la traversée, mais aucun accueil. Des organismes de charité s'organisent en conséquence: la Quebec Immigrant Society en 1818, les oeuvres de Mgr Lartigue, la paroisse irlandaise à Montréal. Quand le choléra éclate parmi les réfugiés et immigrants en

---

<sup>1</sup> Un règlement de 1627 demande de n'accepter aucun étranger en Nouvelle-France, mais de «peupler la colonie de naturels François catholiques». Plus tard, en 1707, on fera exception pour «les anglois, hambourgeois, et flamands», pourvu qu'ils soient catholiques. Voir *Rapport de la Commission d'enquête sur la situation de la langue française et sur les droits linguistiques au Québec* (Commission Gendron), vol. 3, Québec, Éditeur officiel du Québec, 1972, p. 37. On a compté 214 non-français venus au Québec entre 1700 et 1765; quelques-uns ont pu venir à Montréal (*B.R.H.* (1931), pp. 53-55).

<sup>2</sup> Rosaire MORIN, *L'immigration au Canada*, Montréal, Éd. de l'Action nationale, 1966; Denise DESROSIERS et Joël W. GREGORY, *La migration au Québec, Synthèse et bilan bibliographique*, Québec, Ministère de l'immigration, 1981; Éditions du Bureau du service des Néo-Canadiens, *Un mouvement, une oeuvre L. Walter J. Bossy: Canadiens-français et Néo-canadiens*, Montréal, 1950; Commission Gendron, *Rapport ...*, vol. 3; Fernand HARVEY, «La question de l'Immigration au Québec, Genèse historique», *Le Québec français et l'école à clientèle pluriethnique*, Fernand Harvey Éd., Québec, IQRC, 1987, pp. 3-55.

1832, la quarantaine de la Grosse-Ile sera établie, en grande partie grâce aux oeuvres catholiques montréalaises<sup>3</sup>.

La deuxième moitié du XIX<sup>e</sup> siècle sera différente. Surtout à cause de l'insurrection de 1837-38 et de la réaction qu'elle provoque, en particulier le Rapport Durham (31 jan. 1839). On sait qu'une de ses recommandations principales, plusieurs fois répétée dans le rapport, est de régler l'opposition des deux groupes, français et anglais, en noyant la population française sous le flot continue d'une immigration anglaise méthodiquement organisée, contrôlée au départ, aidée pendant la traversée, accueillie à l'arrivée et assurée d'une situation pacifique et privilégiée dans la colonie<sup>4</sup>.

Si ce texte était demeuré sans effet, on pourrait juger excessive la réaction canadienne-française. Mais ce texte amena la création du Colonial Land and Emigration Department, la nomination par le gouverneur Sydenham d'un agent d'immigration en Angleterre, le Dr Thomas Rolph (1839), l'ouverture en Angleterre et à Montréal de bureaux d'immigration exclusivement britannique, l'arrivée enfin de plus de 500,000 immigrants anglais et irlandais entre 1840 et 1855. Ce n'est qu'en 1861 qu'il sera question pour la première fois de placer un agent d'immigration sur le continent, M. Verret.

Pendant ce temps, les terres cultivables de la vallée du Saint-Laurent sont occupées et surchargées; d'où une émigration croissante vers Montréal, un Montréal qui n'est pas encore industrialisé. Et aussi l'émigration massive de canadiens-français vers la Nouvelle-Angleterre et la région des Grands Lacs, soit en environ un million de personnes entre 1880 et 1930. Le développement des chemins de fer vers l'Ontario entre 1849 et 1877, et plus encore la réalisation du Canadien Pacifique transcontinental entre 1880 et 1886 fera que dorénavant l'immigration, qui arrive toujours par Québec, se dirigera de plus en plus vers l'Ouest. A tel point que le solde migratoire du Québec sera négatif dans toute la deuxième partie du XIX<sup>e</sup> siècle<sup>5</sup>. Dans l'Ouest également on n'hésite pas à parler de noyer l'élément français, en particulier les Métis; le ministre de l'in-

---

<sup>3</sup> Marianna O'GALLAGHER, *Grosse-Ile, Gateway to Canada, 1832-1937*, Québec, Carraigh Books, 1984; Réjean LEMOINE, «Grosse-Ile, cimetière des immigrants au 19<sup>e</sup> siècle», *Cap-aux-Diamants* 1 (1985), pp. 9-12.

<sup>4</sup> DURHAM, John George LAMBTON, *Le rapport Durham*, trad. Denis BERTRAND et A. DESBIENS, Montréal, Éditions Ste-Marie, 1969, pp. 118-120, 133, 147, 149.

<sup>5</sup> Santé et Bien-être Canada, *Esquisser les questions. Étude de l'évolution démographique et de son incidence sur le politique, le démographique et le social*, Ottawa, 1987, diagramme, 4; F.H. Leacy, Éd., *Statistiques historiques du Canada*, 2<sup>e</sup> éd. Ottawa, Statistiques Canada, tables A125-163 et A350.

térieur Clifford Sifton ne s'en cache pas et, lorsqu'il voit que la diversité culturelle augmente dans l'Ouest il reconcentre l'appel à l'immigration sur l'Angleterre<sup>6</sup>. On a souvent reproché à des politiciens d'alors, en particulier à Henri Bourassa, à la fois au journal *Le Devoir* et en chambre fédérale, d'avoir constamment protesté, mais il est difficile de lui donner tort et d'en faire un raciste<sup>7</sup>.

## II. Le XX<sup>e</sup> siècle jusqu'en 1950

Au tournant du siècle, le bilan de l'immigration et celui de l'implication de l'Église dans l'accueil est relativement simple: du côté de l'Empire britannique et du gouvernement canadien, on a suivi la recommandation de Lord Durham en 1839: on essaie de noyer les Canadiens-français dans une immigration planifiée. Les quelques 6 millions de personnes qui sont arrivées jusque là par le Québec, qu'elles soient ou non en transit, avaient été recrutées très majoritairement en Angleterre et en Irlande; l'État canadien a payé leur transport et leur installation dans les terres de l'Ouest, tout en refusant d'accorder cette aide aux Canadiens-français. Les immigrants de cette période qui sont demeurés au Québec forment 5.5% de la population et 75% d'entre eux sont de langue anglaise<sup>8</sup>.

L'implication de l'Église à cette même époque est peu planifiée et surtout d'initiative locale: accueil à Québec, création de paroisses et aide à l'installation à Montréal, soin des malades à Québec et à la Grosse-Île<sup>9</sup>. L'immigration est si massive (3,038,719 admis de 1897 à 1914, dont 27% demeureront au Québec) que l'aide locale s'adresse surtout à

---

<sup>6</sup> Rosaire MORIN, *L'immigration au Canada*, p. 11; Michel CHOUINARD et Louis PELLETIER, «Aperçu historique de la politique d'immigration canadienne», *Cahiers québécois de démographie* 12 (1983), pp. 201-206.

<sup>7</sup> *Ibidem*, pp. 8-15.

<sup>8</sup> Fernand HARVEY, «La question de l'immigration...», pp. 11-13; Réjean LACHAPPELLE, «La politique d'immigration du Québec», *Annales de l'ACFAS* 50 (1983), pp. 63s.; Georges PELLETIER, «Le partage de l'immigration canadienne depuis 1900», *Mémoires et comptes rendus de la Société royale du Canada*, 3<sup>e</sup> série, vol. 12 (mai 1918), pp. 33-39.

<sup>9</sup> Jean-Baptiste LANCTOT, «Le problème des migrations», *Semaines sociales du Canada*, 31<sup>e</sup> session, Mont-Laurier, 1954; *Établissement rural et immigration*, Montréal, ISP, 1954, pp. 199-225. Après l'autorisation romaine de diviser la paroisse Notre-Dame (1865), les paroisses nationales se multiplient: St-Patrick en 1866, St-Gabriel en 1875, St-Antoine de Padoue en 1884, Notre-Dame du Mont-Carmel en 1905, St-Thomas d'Aquin en 1908, Notre-Dame de la Défense en 1910, St-Willibrord en 1913. Éric DUROCHER et al., «The English-Speaking People of Montreal», *L'Église de Montréal 1836-1986*, Montréal, Fides, 1986, pp. 318-339.

ceux et celles qui sont en grande difficulté: malades, orphelins, jeunes filles. Le Premier concile de Québec donne le ton pour qu'ils aident le plus possible les immigrants en transit<sup>10</sup>. A Montréal, Mgr Bourget avait fait de même plusieurs années auparavant<sup>11</sup>. Et des épidémies de choléra, qui avaient fait de grands ravages (2,000 morts à Montréal en 1832) avaient été traversées sans affaiblir le dévouement des montréalais.

Il est important de remarquer que la paroisse Notre-Dame est très considérable jusqu'en 1865 et qu'elle englobe une grande partie des immigrants catholiques. Lorsqu'on la fragmente, Mgr Bourget décide de créer des paroisses bilingues, en particulier St-Patrick en 1866, puis Ste-Anne et Ste-Brigitte; mais le 30 juillet 1872 un décret de la Propagation de la Foi lui interdit de le faire et exigera des paroisses nationales séparées<sup>12</sup>. Cette attitude sera plus tard étendue à toutes les paroisses d'immigrants par la lettre pontificale *Quam aerumnosa* en 1888.

Par la suite, lorsqu'on invite dans le diocèse des prêtres étrangers de même nationalité que les immigrants, ce sont surtout des Américains qui répondent, la migration américaine ayant précédé la québécoise<sup>13</sup>. Ce sont eux, en particulier, qui firent spontanément de la presque totalité des paroisses nationales d'avant les années 70 des paroisses anglophones. Dorénavant, une grande partie de l'aide à l'accueil et à l'intégration des immigrants passe par ces paroisses. Quant à l'ensemble du diocèse, pendant la période qui précède la deuxième guerre mondiale, on peut avoir l'impression d'une improvisation peu efficace; mais il ne faut pas oublier qu'on continue d'appliquer la méthode de l'ancien régime, qui continue aujourd'hui de s'appliquer en France et dans quelques autres pays d'Europe, qui consiste à aider ensemble tous les nécessiteux, immigrants ou de vieille souche, et le plus souvent de façon discrète à domicile<sup>14</sup>.

---

<sup>10</sup> *Acta et Decreta Concilii plenarii quebecensis primi, A.D. 1909*, Québec, L'Action sociale, 1912, no. 332-334.

<sup>11</sup> *Mandements, lettres pastorales publiées dans le diocèse de Montréal*, Montréal, Typographie Le nouveau monde, t. I, 1869, pp. 447-457. La lettre est de 1848.

<sup>12</sup> Éric DUROCHER et al., «The English-Speaking people...», p. 323; Mgr Georges GAUTHIER, *Constitutions synodales du diocèse de Montréal*, Montréal, Archevêché de Montréal, 1938, art. 61.1 (p. 33; cf. CIC canon 216). Sur les paroisses nationales, voir Mario PAQUETTE, «Les communautés ethniques et rituelles dans le diocèse de Montréal 1836-1986», *L'Église de Montréal*, pp. 342-365.

<sup>13</sup> Les Franciscains conventuels seront au début les plus nombreux; l'immigration massive aux USA a commencé vers 1815.

<sup>14</sup> Huguette LAPOINTE-ROY, *Charité bien ordonnée*. Le premier réseau de lutte contre la pauvreté à Montréal au XIX<sup>e</sup> siècle, Montréal, Boréal, 1987, spéc. pp. 199-225.

A la fin de la période que nous considérons, entre 1940 et 1950, un virage important se produit, qu'on a parfois attribué à la parution des documents romains sur l'immigration, mais qui en réalité les précède: il s'agit des initiatives de Mgr Charbonneau, évêque de Montréal de 1940 à 1950.

En septembre 1947, sans doute sous l'influence de son ami l'abbé G.-E. Brosseau, curé de St-Charles sur Richelieu mais auparavant de Haileybury, il demande aux religieuses de l'Institut Notre-Dame du Bon Conseil, fondé à Montréal en 1923 par Marie Gérin-Lajoie, de se consacrer de façon spéciale à l'accueil des immigrants; en janvier 1948, elles ouvrent le Centre d'accueil pour immigrants Riballiers des Isles, qui deviendra le Centre social d'aide aux immigrants (CSAI); sous la direction de la légendaire soeur Loyola Normandin elles accompliront un travail considérable qui n'a pas cessé depuis et dont la diversification est étonnante<sup>15</sup>.

En 1947, un autre collaborateur de Mgr Charbonneau, le chanoine Raoul Drouin, avait esquissé le projet d'un Service aux Néo-Canadiens à la Commission des écoles catholiques de Montréal, un comité qui sera mis en marche dès 1948 sous la direction de M. René Gauthier et qui offrira les premières classes d'accueil et les premiers cours en langue d'origine<sup>16</sup>. Le monde syndical suivra bientôt, quand la CTCC met sur pied un Service aux immigrants, spécialisé dans l'emploi, en 1951. Il faut cependant remarquer que la Conférence catholique canadienne avait recommandé, en 1948, aux évêques des diocèses à forte immigration de nommer des aumôniers diocésains des immigrants. Il y a donc visible-ment interaction entre l'initiative de Mgr Charbonneau à Montréal et l'instance nationale; dans cette même perspective, le diocèse de Québec crée en 1949 un service appelé le Bien-être des immigrants.

Et l'une des dernières interventions importantes de Mgr Charbonneau fut de demander au P. Émilien Messier, s.j. un mémoire sur l'assistance diocésaine aux immigrants, quelques mois avant sa démission le 9

---

<sup>15</sup> Soeur NORMANDIN, «Exposé sur les services d'assistance générale offerts aux immigrants», *Caritas-Canada*, 2<sup>e</sup> congrès, Québec, Faculté de commerce, 1954, pp. 168-187; CARITAS-CANADA, *Les diocèses français du Canada et l'assistance aux immigrants*, Montréal, Publications de Caritas-Canada, 2,2 (avril 1954), pp. 49-50; Thérèse BENGUEREL, Denise LAINÉ et Mathilde MARCHAND, «Le Centre social d'aide aux immigrants; 35 ans au Québec», *Univers* 58 (juillet-août 1982), pp. 8-12. Il faut également rappeler ici l'action des Sisters of Service, fondées à Toronto par Catherine Donnelly en 1922 spécifiquement pour l'accueil des immigrants; la Catholic Women League a été également active dans l'accueil.

<sup>16</sup> Paul MASSÉ, «L'aide aux immigrants», *Semaines sociales du Canada*, 31<sup>e</sup> session, 1954, pp. 73-181.

février 1950; ce rapport servira de point de départ à la Société d'assistance aux immigrants, que créera Mgr Paul-Émile Léger en octobre de la même année, sous la direction de M<sup>c</sup> Paul Massé, de M. René Gauthier et du P. Messier<sup>17</sup>.

### III. L'intervention mondiale de l'Église

Dès la fin de la deuxième grande guerre, Pie XII rattache à la secrétairerie d'État du Vatican un Office de l'émigration, en 1946; on installe ensuite un bureau à Genève, le Vatican Migration Bureau, près de l'organisation internationale des réfugiés des Nations Unies. Le pape appuie également, en juin 1951, la fondation de la Commission internationale catholique pour les migrations (CICM)<sup>18</sup>. Cette commission, dont un canadien, J.-B. Lanctot, sera bientôt secrétaire, établira des contacts avec tous les pays d'émigration et d'accueil; au Québec, son premier partenaire sera la Société canadienne d'établissement rural, qui se spécialise dans la réunion des familles d'immigrants, en particulier en consentant des prêts pour le voyage, à partir de 1952<sup>19</sup>. Le succès considérable de cette initiative, grâce à des directeurs comme J.-B. Lanctôt, revenu de Genève, et C.-E. Couture, fera considérablement évoluer l'attitude gouvernementale canadienne: le Canada, qui s'est donné un Ministère de la citoyenneté et de l'immigration en 1950, cessera bientôt de diviser les familles en n'acceptant que des travailleurs masculins adultes<sup>20</sup>.

Les interventions du cardinal Léger dans le domaine de l'immigration sont nombreuses, mais en réalité il s'appuie, sur ce qu'avait mis en marche son prédécesseur; sa biographe, Mme Micheline Lachance, n'a

---

<sup>17</sup> Voir *Semaine religieuse de Montréal*, 10 janvier 1951.

<sup>18</sup> Jean-Baptiste LANCTOT, «Le problème des migrations», *Semaines Sociales du Canada*, 31<sup>e</sup> session, 1954, pp. 199-225. Les documents publiés par le Vatican sur la question des immigrants et des réfugiés ont été récemment regroupés dans: *Chiesa e mobilità umana*, Documenti della Santa Sede dal 1873 a 1973, Roma, Centro studi emigrazione, 1985; les documents sont cités dans leur langue originale.

<sup>19</sup> *Caritas-Canada*, 3<sup>e</sup> congrès, pp. 29-30.

<sup>20</sup> Jean-Baptiste LANCTOT, «Les positions prises par l'Église sur le plan international depuis la dernière guerre», *Caritas-Canada*, 3<sup>e</sup> congrès, pp. 22-30; René GAUTHIER, *Les Néo-Canadiens, problème humain, problème chrétien*, Montréal, Oeuvre des tracts n. 377 (1951); Jean-Marc LÉGER, *Le Canada français face à l'immigration*, Montréal, ISP, n. 482, 1956.



rien retenu de spécial à ce propos; il faudrait un travail de recherche sur la question<sup>21</sup>.

C'est dans ce contexte que paraît la Constitution apostolique *Exsul familia* de Pie XII, sur l'assistance spirituelle des émigrants en août 1952<sup>22</sup>. C'est un document très élaboré, dont la partie historique occupe 50 pages et la partie directive une dizaine. Il est largement centré sur les émigrants italiens et dépend visiblement de l'expérience de prêtres et de religieux italiens. Ses directives principales, qui auront un impact durable sur l'Église de Montréal, sont les suivantes:

- le soin spirituel des immigrants doit être confié à des prêtres et religieux de même langue ou nationalité, à des missionnaires des immigrants, munis d'un mandat officiel de la Congrégation consistoriale. Ils sont assimilés aux curés (art. 33-36);
- on créera pour les immigrés, par indult, des paroisses nationales, qui posséderont autant que possible leur église ou chapelle propre (art. 5,4 et 37, 1-2);
- les immigrants catholiques seront rattachés à ces paroisses nationales et pourront le demeurer pendant au moins deux générations, même s'ils sont nationalisés dans le pays d'accueil (art. 40,2).

Comme on le voit, des orientations importantes sont prises: dorénavant, les immigrants vivront *dans des Églises parallèles*, sous la responsabilité première de l'Église de leur pays de départ et de ses prêtres; ils pourront vivre longtemps dans ces Églises parallèles, qui sont plus que des institutions de transition et d'adaptation. Montréal avait déjà créé, après les paroisses bilingues de Mgr Bourget qu'un décret de 1872 avait refusées, des paroisses nationales et ses Constitutions synodales l'attestent dès 1938<sup>23</sup>. Après *Exsul familia*, on accentue le processus: dans le Synode de Montréal de 1953, «le curé est responsable spirituel des immigrants vivant dans sa paroisse, aussi longtemps qu'ils ne sont pas incorporés à une paroisse de leur langue ou de leur nationalité» (art. 144,1)<sup>24</sup>.

---

<sup>21</sup> Micheline LACHANCE, *Le prince de l'Église. Le cardinal Léger*, Montréal, Éditions de l'homme, 1982, pp. 291-313 sur les activités sociales du cardinal Léger. On verra de lui «Causerie prononcée au poste CBF le 8 janvier 1952 au cours d'une émission consacrée au problème de l'immigration», *Mandements, lettres pastorales... dans le diocèse de Montréal*, t. 23, Montréal, Arbour et Dupont, 1953, pp. 945-946.

<sup>22</sup> Texte latin dans AAS 44 (1952), pp. 649 s; traduction française *Doc.Cath.* 50 (1952), pp. 457 s.

<sup>23</sup> *Constitutions synodales du diocèse de Montréal*, art. 61, p. 33.

<sup>24</sup> *Le synode de Montréal*, card. Paul-Émile Léger, Montréal, Archevêché de Montréal, 1953; voir aussi paragraphe 144,2 sur l'aide que doivent offrir les curés pour l'adaptation sociale des immigrants; également paragraphe 245,3.

Plus que jamais, la collaboration de l'Église de Montréal à l'intégration des immigrants se fera surtout par l'intermédiaire des paroisses nationales. Le diocèse comptera bientôt, en plus de 23 paroisses nationales irlandaises, 12 paroisses et 4 dessertes nationales, avec 57 prêtres, surtout religieux, accrédités selon la constitution apostolique. Actuellement, elles sont au nombre de 37, paroisses, missions et aumôneries, et d'autres sont en formation<sup>25</sup>. La plupart seront anglicisées, en plus de leur langue nationale, jusqu'au début des années 80. Elles ont rendu et rendent de grands services; mais l'effet pervers de cette option sera que la plupart des chrétiens et de leurs pasteurs de la population d'accueil se désintéresseront de l'accueil des immigrants en contexte paroissial, ne sachant en pratique plus rien de cette foule d'Églises parallèles allophones et anglophones, qui comptent environ 350,000 catholiques, soit plus de 20% des catholiques du grand Montréal<sup>26</sup>. Dans les rapports des divers organismes d'aide aux immigrants dans les années 50, il est fréquent qu'on regrette l'indifférence et même l'hostilité de bon nombre de chrétiens et de pasteurs à l'égard de l'immigration, même si on reconnaît parfois que l'attitude concrète à l'égard d'immigrants est souvent sympathique<sup>27</sup>.

Viennent maintenant les années du Concile Vatican II (1962-1965); on y parle relativement peu des immigrants (par ex. G.S. 65; C.D. 18). Mais indirectement les nouveaux accents de l'ecclésiologie de Vatican II, moins centralisatrice, influent profondément sur les législations antérieures et réclament ce qu'un document ultérieur appellera discrètement «une révision opportune»! En réalité, dès la deuxième rencontre internationale de la Commission internationale catholique pour les migrations, à Bréda en 1954, on avait sérieusement mis en question la sagesse de la Constitution *Exsul familia*, qui confiait en pratique le soin des émigrés à l'Église de départ et créait pour eux des Églises parallèles. Cette difficulté amène un virage radical dans le Motu proprio de Paul VI *Pastoralis migratorum cura* du 15 août 1969. Désormais, le souci pastoral des immigrés relève de toutes les instances du Peuple de Dieu et d'abord de l'Église du pays d'accueil: conférence épiscopale, ordinaire du lieu, clergé local, clergé invité du pays de départ, religieux et religieuses,

---

<sup>25</sup> Mario PAQUETTE, «Les communautés ethniques...», pp. 343-366 et 392.

<sup>26</sup> *Ibidem*, p. 342.

<sup>27</sup> Cette proportion se retrouve de façon persistante jusqu'à aujourd'hui. Une étude de Sylvie GIRARD et François MANEGRE, *L'immigration et l'opinion publique*, Montréal, CCCQ, 1988, constate qu'entre 1952 et 1988 les sondages et enquêtes révèlent que 50% de la population du Québec est indifférente, 35% réticente et 15% positive (p.9). Voir aussi Nive VOISINE, «Petite histoire de la religion du peuple québécois», *Communauté chrétienne* 16, n. 96 (1977), pp. 539-549.

laïcs. Le diocèse du pays d'accueil doit créer un Office des immigrants; ces derniers seront regroupés, de façon transitoire et pendant les années d'adaptation, dans des paroisses personnelles ou des missions, rattachées ou non selon les besoins et les possibilités à des paroisses territoriales du pays d'accueil (paragraphes 29; 30,3; 31,1-2; 33,1-6; 34,1-2)<sup>28</sup>.

Mgr Paul Grégoire répond aux nouvelles directives en nommant Mgr Valérien Bélanger, en octobre 1969, directeur de l'Office des Néo-Canadiens, qui deviendra plus tard, sous la direction de Mgr Mario Paquette, l'Office des communautés ethniques et rituelles. Ce directeur, Mgr Paquette, deviendra en 1984 Vicaire épiscopal pour les immigrants, un service qui recoupe transversalement les six régions pastorales du diocèse. L'aide aux immigrants s'étendra aux réfugiés, surtout à partir de l'effort montréalais à l'égard des vietnamiens «réfugiés de la mer», de 1975 à 1979; la dimension œcuménique s'intensifie à partir de 1979 par la participation diocésaine à la Table de concertation pour les réfugiés. Et un Comité interreligieux sera récemment accueilli à l'archevêché.

Voilà, je crois, où nous en sommes. Je suis bien conscient de laisser de côté des questions qui demanderaient un traitement à part: en particulier, la question des écoles catholiques et de leurs difficultés avec les immigrants non-catholiques<sup>29</sup>, celle des relations de compétitions inter-Églises au début pour ensuite évoluer vers des collaborations œcuméniques<sup>30</sup>, celle de l'influence sur la scène montréalaise d'interventions de la CECC et de l'AEQ<sup>31</sup> ainsi que de la CRC-Q<sup>32</sup> ou du Comité catho-

---

<sup>28</sup> Une vue d'ensemble récente dans Jean BEYER, «La cura pastorale dei migranti», *Civiltà Cattolica* 141, 1 (1990), pp. 228-240.

<sup>29</sup> Michel D. BEHIELS, «The Commission des Écoles catholiques de Montréal and the Neo-Canadian Question: 1947-1963», *Canadian Ethnic Studies* 18, 2 (1986), pp. 38-64; Lucien LEMIEUX, «La confessionnalité scolaire sous l'angle historique», *L'Église canadienne* 15,1 (1981), pp. 17-20. La plupart des auteurs d'avant 1980 expliquent l'option anglaise et protestante de beaucoup de parents d'immigrants par l'avantage économique et non par la confessionnalité.

<sup>30</sup> Certains organismes anglicans et protestants ont été très engagés dans l'aide aux immigrants, en particulier l'Armée du salut et le YMCA. A tel point qu'une étude plus poussée montrerait le rôle important qu'a joué la compétition entre Églises lors de la structuration de l'assistance catholique dans les années 1945-50. Sur le rôle important des secours juifs à leurs compatriotes, voir Gary CALDWELL, *Les études ethniques au Québec*, Québec, IQRC, 1983, ch. 3, pp. 39-44.

<sup>31</sup> CCC, «Immigrer est un droit, non seulement un privilège. Mémoire de la CCC au Parlement fédéral, 15 sept. 1975», *L'Église canadienne* 8 (1975), pp. 291-294; COMITÉ DES AFFAIRES SOCIALES DE L'AEQ, «Les travailleurs immigrants chez nous», 1<sup>er</sup> mai 1980, *La justice sociale comme bonne nouvelle*, Gérard Rochais éd., Montréal, Bellarmin, 1984, pp. 157-161.

<sup>32</sup> COMITÉ JUSTICE SOCIALE DE LA CRC-Q, «Immigration et option pour les pauvres», *L'Église canadienne* 14 (1980), pp. 295-298, 529-534; 15 (1982), pp. 561-566.

que du Conseil supérieur de l'éducation<sup>33</sup>. Et je n'ai pas développé le rôle, souvent très important, des paroisses nationales dans l'accueil de leurs compatriotes, une question qui a été bien traitée par Mgr Mario Paquette dans un texte déjà cité<sup>34</sup>.

## Conclusion

Je considère comme équilibré le jugement de la Commission Gendron en 1972, un jugement qui englobe tout le Québec mais qui est particulièrement vrai pour Montréal: «Parmi les institutions canadiennes-françaises qui ont oeuvré le plus pour créer un réseau d'institutions d'accueil et favoriser le mouvement d'acceptation des immigrants, il faut mentionner l'Église catholique. Elle a conçu l'accueil dans l'optique de ses valeurs, celle de la charité chrétienne<sup>35</sup>.

Mais en même temps d'autres aspects doivent être retenus:

Rien ne sert de se le cacher, mesdames et messieurs, il existe encore chez beaucoup des nôtres des préjugés tenaces contre l'immigration; et ces préjugés, on ne les rencontre pas seulement dans le peuple, on ne les rencontre pas seulement chez les laïques. Je ne crois pas qu'il y ait danger d'errer en affirmant que le Canadien-français, dans l'ensemble, a presque toujours vu d'un mauvais oeil l'entrée massive d'étrangers au pays, parce qu'il sentait comme d'instinct que cet afflux de population d'origines diverses était en définitive dirigé contre lui... Hélas! il faut bien l'avouer, nous catholiques, nous ne sommes pas à la hauteur dans la tâche humanitaire de l'assistance à l'immigrant. Nos compatriotes se récrieraient justement si nous prétendions que protestants et maçons sont détenteurs de la vraie doctrine. Et pourtant, ces gens-là se montrent autrement plus empressés, autrement plus zélés que nous envers les Néo-Canadiens<sup>36</sup>.

Ou encore ceci:

Qu'a fait l'Église? L'Église catholique n'a pas chômé; elle n'a pas non plus compté son dévouement, sa charité. Disons, cependant, en toute franchise, qu'elle fut prise pour ainsi dire à l'improviste; qu'elle n'était pas accoutumée à accepter un

---

<sup>33</sup> COMITÉ CATHOLIQUE DU CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION, «Dans ce pays. Sur l'accueil des jeunes néo-québécois de toute race et religion dans les écoles catholiques», *L'église canadienne* 12 (1979), pp. 612 s.

<sup>34</sup> Mario PAQUETTE, «Les communautés ethniques...».

<sup>35</sup> *Rapport de la commission Gendron*, pp. 78-79.

<sup>36</sup> Albert BOUCHARD, «Organisation sur le plan diocésain et paroissial des services sociaux et économiques aux immigrants», *Caritas-Canada, 3<sup>e</sup> congrès, 1955*, pp. 59-67, spec. pp. 61-62.

flot si considérable de personnes dans ses cadres... Au Canada français, le problème de l'immigration n'a pas suscité toute la sympathie qu'il aurait dû. A cela il y a des raisons, de multiples et profondes raisons. Le Canada français ne s'est jamais tellement habitué à voir les aspects purement chrétiens de l'immigration. Après la conquête, force lui fut de se replier pour protéger sa propre existence. Pour conserver sa foi et sa langue. Et vu que la plus grande partie du clergé s'était nettement prononcée contre l'immigration, il est facile de comprendre l'attitude du peuple<sup>37</sup>.

D'autres font une nette distinction entre l'immigration et les immigrants: on a souvent été contre la première et pour les deuxièmes. Ainsi Jean-Marc Léger, qui résume ainsi une situation qui persistera jusqu'à maintenant:

Il existe chez les Canadiens français une vieille et tenace tradition d'opposition à l'immigration. Remarquons que c'est en soi un réflexe très sain: réaction de défense d'une communauté qui se sent menacée. On ne le répètera jamais assez: dans la situation où nous nous trouvons, toute immigration de quelque importance joue contre nous. Mais où cela ne va plus, c'est quand cette opposition au phénomène de l'immigration se traduit par une hostilité à l'égard de l'immigrant lui-même. Il faut bien le dire, la masse des nôtres manifestent envers l'immigrant et les siens une indifférence généralisée et souvent une hostilité incompatibles avec le christianisme dont nous nous prévalons, incompatibles avec notre intérêt le plus élémentaire. Sur le plan politique, nous devons tout tenter pour limiter l'immigration; sur le plan de la vie quotidienne, nous devons tout mettre en oeuvre pour accueillir fraternellement et aider efficacement l'immigrant, comportement que nous commandent des impératifs d'ordre spirituel comme des exigences d'ordre pratique<sup>38</sup>.

Pour atteindre les années toutes récentes, il faudrait d'une part citer des documents romains du pape actuel et des interventions de Mgr Jean-Claude Turcotte<sup>39</sup>. Je laisse ce soin aux chercheurs de l'avenir, en espérant qu'ils prêteront plus d'attention à cette dimension importante de

---

<sup>37</sup> C.-E. COUTURE, «Ce qu'on attend des catholiques! Synthèse des divers sujets discutés et conclusions», *Caritas-Canada 3<sup>e</sup> congrès, 1955*, pp. 102-116, spec. pp. 105-107.

<sup>38</sup> Jean-Marc LÉGER, *Le Canada français face à l'immigration*, p. 14; on verra la même distinction entre refus de l'immigration et cordialité pour l'immigrant dans Paul MASSÉ, «L'aide aux immigrants», *Semaines sociales du Canada*, 31<sup>e</sup> session 1954, pp. 173-181, spec. p. 178.

<sup>39</sup> Mgr Jean-Claude TURCOTTE, «Les communautés ethniques, désireuses de s'intégrer à la société et à l'Église», *L'Église de Montréal*, février 1991, pp. 136-137. Les interventions de divers organismes du Vatican se multiplient, sans ajouter de nouvelles directives; de façon étonnante, elles retournent parfois au centralisme et au multiculturalisme de *Exsul familia*; voir par exemple les Conclusions de 2<sup>e</sup> Congrès mondial pour la pastorale de l'émigration (14-19 octobre 1985), «Intégration ecclésiale des migrants comme exercice d'un droit de liberté» (pro manuscrito), surtout 3<sup>e</sup> partie.

l'histoire de notre Église que ne l'ont fait généralement ceux du passé<sup>40</sup>. Je propose seulement avec réserve le résumé suivant:

1. L'Église de Montréal a joué un rôle positif dans l'accueil des immigrants et plus récemment des réfugiés. Elle a joué ce rôle dans le cadre social et culturel du Québec, où l'immigration, entièrement dirigée jusqu'à tout récemment (1968) par Ottawa, a été perçue en général comme une menace<sup>41</sup>. L'héritage du XIX<sup>e</sup> siècle a été particulièrement lourd dans ce domaine.

2. Dans la première partie de son histoire depuis 1763, l'Église de Montréal a tenté de rendre efficace une distinction entre une résistance politique à l'immigration et une courtoise cordialité à l'égard de l'immigrant. Elle y a réussi de façon satisfaisante dans des milieux plus évangélisés (regroupements spontanés de laïcs et laïques, communautés religieuses) et chez des personnes plus sensibilisées (cadres diocésains et laïcs). Elle a dû par ailleurs constater l'inefficacité de son message chez la plupart des chrétiens populaires, dont la réticence et même l'hostilité ont été persistantes, sans toutefois en arriver à la violence. Il est difficile de déterminer si l'attitude de bon nombre d'immigrants a été la cause ou l'effet de cette réticence<sup>42</sup>.

---

<sup>40</sup> Jean HAMELIN et Nicole GAGNON ont pu écrire une *Histoire du catholicisme québécois, le XX<sup>e</sup> siècle*, Nive Voisine éd., vol. 3, t. 1 et 2, Montréal, Boréal Express, 1984, sans aucune référence significative à l'action de l'Église dans le monde de l'immigration (les références dans l'Index du t. 1, p. 503, sont sans portée réelle). De même Philippe SYLVAIN et Nive VOISINE dans le même ouvrage, vol. 2,2, *Réveil et consolidation, 1840-1898*, Montréal, Boréal, 1991. Seul Lucien LEMIEUX, dans le vol. 2,1, *Les XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles. Les années difficiles, 1760-1839*, consacre quelques pages à l'accueil et à la défense des immigrants irlandais par l'Église (pp. 230-234).

<sup>41</sup> Contrairement à ce qu'on pourrait penser, le chanoine Groulx était favorable à l'immigration pourvu qu'elle soit suivie d'une intégration: «Tournous-nous vers les Néo-Canadiens. Avec eux nous avons au moins ceci de commun qu'ils n'ont et ne veulent avoir d'autre patrie que le Canada et qu'ils y sont venus pour vivre, comme nous, un idéal de liberté généreuse», *Pourquoi nous sommes divisés*, Montréal, Action nationale, 1943, p. 26; il s'agit d'une brochure en réponse au livre de l'abbé Arthur Maheux, à l'occasion du plébiscite de 1942! Voir aussi Guy BOURGEOULT, «Le nationalisme québécois et l'Église», *Revue canadienne des études sur le nationalisme* 5 (1978), pp. 189-207.

<sup>42</sup> Un bon document sur cette question, écrit dans le contexte de la crise de St-Léonard, est: Paul CAPPON, *Conflit entre les Néo-Canadiens et les francophones de Montréal*, Québec, Presses de l'Université Laval, 1974; aussi Jeremy BOISSEVAIN, *Les Italiens de Montréal*, Ottawa, Commission Dunton-Laurendeau, 1968; Anne-Marie ÉMARD, «L'Église catholique et la communauté italienne de Montréal», P. Guillaume, éd., *Le facteur religieux dans la vie publique canadienne*, Bordeaux, Institut d'études politiques, 1980, pp. 102-114.

3. Surtout depuis la dernière guerre mondiale, l'Église de Montréal s'est souciée d'organiser l'accueil. Elle a d'abord tenté d'accueillir les arrivants dans un cadre d'intégration, les mêmes organismes recevant les personnes en difficulté, qu'elles soient d'arrivée ancienne ou récente. Cette attitude a été refusée par les autorités romaines, et cela dès le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle<sup>43</sup>. La conséquence a été que les institutions qui au départ accueillaient sans distinction toutes les misères sont peu à peu devenues des organismes d'accueil des catholiques et par la suite des catholiques francophones ou anglophones<sup>44</sup>.

4. Les directives de la Constitution *Exul familia* de 1952 ont eu un effet considérable sur les relations entre communautés anciennes et groupes arrivants à Montréal. L'immigration, qui dépendait déjà d'ailleurs sur le plan civil dépendra dorénavant d'ailleurs sur le plan religieux catholique. D'où des Églises parallèles dont les cadres proviennent en bonne partie de l'étranger<sup>45</sup>.

5. La correction apportée par le Motu proprio *Pastoralis migratorum cura* de Paul VI en 1969 n'aura que peu d'effet; la nouvelle répartition des responsabilités sur tout le Peuple de Dieu ne sera perçue que de peu de personnes plus sensibilisées au devoir social de l'Église. Le système des Églises parallèles persistera, malgré quelques corrections. Implicitement, l'Église de Montréal suit l'évolution des idéologies dominantes: on est passé du relativisme culturel traditionnel au Vatican au multiculturalisme et, en pratique, au multicommunautarisme, sans contacts et sans projet commun. La venue de la Loi 101 amènera un certain rapprochement avec la francisation de certaines des communautés nationales.

6. La situation présente conserve des traits de toutes ces périodes: indifférence d'un grand nombre, parallélisme favorisé par les structures, coopération oecuménique plutôt superficielle, souci réel au centre du diocèse mais avec peu d'effet sur la périphérie, début d'intérêt pour le

---

<sup>43</sup> Une étude serait à faire sur les circonstances de cette décision: Église des États-Unis, du Canada, d'Irlande? Le décret précède de beaucoup *Exul familia* et a fortement contribué à angliciser et isoler les paroisses nationales.

<sup>44</sup> Le cardinal Paul-Émile Léger transforme la Société d'assistance aux immigrants en Service aux immigrants catholiques, vers 1960, change son directeur religieux. On aura des réactions très négatives à cette spécialisation des institutions catholiques; voir Dipankar GUPTA, «Racism Without Colour: the Catholic Ethic and Ethnicity in Quebec», *Race and Class*, 25 (1983), pp. 23-44.

<sup>45</sup> Déjà en 1953 on compte 57 prêtres, presque tous religieux, travaillant à Montréal avec le mandat spécial de la Congrégation romaine. CARITAS-CANADA, *Les diocèses français...*, p. 61. On atteindra plus tard le nombre de 75.

contact interreligieux, peu d'impact de directives nationales de l'AEQ, vu l'absence de mécanismes appropriés.

Je remercie l'archiviste des soeurs de l'Institut de Notre-Dame du Bon Conseil, soeur Alice Blais, le P. Émilien Messier et Mgr Mario Paquette, qui m'ont fourni des documents et des renseignements précieux.